

**Rapport N° 90**

**Demande d'un crédit de CHF 285'000.- TTC pour l'achat d'un tracteur forestier et de divers équipements**

---

Nyon, le 8 avril 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission a reçu le 13 mars 2013 MM. le Municipal Claude Dupertuis, Hughes Rubattel Chef du Service des espaces verts et Alain Perusset Garde forestier. Elle les remercie pour la présentation du préavis N° 90 et toutes les informations aux questions que les conseillers ont demandées.

Les membres de la commission : Mme Pieren Taïna excusée, et MM Bieler Eric, Delley Stéphane, Girard Pierre, Krasniqi Sadik, Hart Darren (en remplacement de Pühr Christian), Tracchia Franco, Tschuy Frédéric président et rapporteur.

**Explications de la Municipalité :**

M. Dupertuis a expliqué à la commission que le véhicule que le service souhaite acheter doit remplacer l'Aebi qui a cessé d'être utilisé car il devenait coûteux à réparer suite à des pannes à répétition et malgré un outillage intéressant n'était pas suffisamment adapté au sol forestier. L'ancien véhicule fut mis hors service à la fin 2011 et le service a de suite fait des recherches sur le marché pour le remplacer. Des appels d'offres furent lancés vers différents fournisseurs spécialisés et les soumissions sont revenues récemment. Pour cette raison le préavis n'était pas prêt à être déposé en même temps que le préavis concernant l'achat collectif d'un lot de véhicules. Le tracteur aurait de toute façon dû faire l'objet d'un préavis spécifique car le montant dépasse les Fr. 100'000 et les règles internes à l'administration exigent de faire ainsi.

Depuis la mise hors service de l'Aebi en fin 2011, le service a loué les services de tiers pour tous les travaux que cette machine aurait dû effectuer. Ces travaux comprennent le débardage et tous les transports de bois.

M. Dupertuis souligne également que les quelque 750 ha de forêts de la commune (St.-Cergue, Givrins, Gingins) demandent beaucoup d'entretien et que les collaborateurs ont besoin d'outils pour diminuer la pénibilité de leur travail tout en augmentant leur sécurité.

M. Perusset a amené les précisions supplémentaires suivantes :  
L'équipe forestière étant peu nombreuse (3 personnes qualifiées et 2 apprentis) doit pouvoir faire usage de machines pour effectuer les travaux nécessaires. Celles-ci comprennent l'abattage des arbres, leur débranchage et ensuite le débardage (max. 3000m<sup>3</sup> par an). La tendance actuelle de

la pratique forestière est d'avoir une unité de travail possédant un véhicule et qui fait l'abattage et le débardage.

Le tracteur (à poste de pilotage réversible) proposé à l'achat sera équipé d'un treuil avec un câblage pour l'aide à l'abattage. Après l'abattage et dans un second temps, le treuil permettra de tourner le tronc de l'arbre afin de le débrancher (la forêt nyonnaise contient beaucoup de grands hêtres qui, une fois à terre, ne peuvent être manipulés sans l'aide d'une machine). Ceci fait, la nouvelle grume peut être tirée en-dehors de la forêt sans qu'un véhicule ne doive lui-même y pénétrer. Il est à noter que la forêt est très souvent en pente ce qui la rend plus difficile à exploiter notamment lors d'une coupe en détail. Le service est aussi amené à traiter des arbres qui tombent et qui menacent des routes ou la ligne du NStCM.

Ce tracteur sera également équipé d'une grue qui permettra de débiter la grume dans la longueur voulue tout en offrant à l'opérateur, protégé par sa cabine une sécurité maximum. Les morceaux débités sont ensuite chargés sur un camion ou une remorque pour le transport hors de la forêt.

Le tracteur est aussi nécessaire au service afin de faire des livraisons de bois de cheminée, réparer des clôtures des pâturages, d'intervenir sur les cordons boisés de la ville de Nyon ou encore effectuer d'autres menus travaux d'entretien en forêt.

La mécanisation de l'équipe forestière permet, en outre, de réduire les frais de personnel auxiliaire.

Le choix du véhicule s'est porté sur un tracteur de type forestier et l'entreprise choisie par l'appel d'offre a une longue expérience dans le domaine des machines forestières.

#### **Discussion avec la commission :**

Selon deux Conseillers de la commission qui ont une connaissance plus large du sujet estiment que le prix d'achat est correct. Ils se sont également interrogés quant aux critères menant au choix du tracteur envisagé. A cela, M. Perusset a répondu que le véhicule devait avoir une puissance suffisante pour traiter les grands arbres et avoir les options spécifiques nécessaires au travail forestier. En outre la proximité géographique et la compétence métier du fournisseur étaient également un des critères importants, car il importe que ce dernier puisse réparer rapidement le tracteur en cas de panne. Le tracteur est un modèle couramment utilisé en foresterie.

Entre les offres étudiées les différences de prix se sont avérées peu importantes.

Un autre conseiller s'interrogeait de savoir si ce tracteur allait servir pour des travaux effectués chez d'autres propriétaires. A quoi on lui a répondu que le véhicule ne devrait qu'être utilisé pour le domaine forestier nyonnais.

Le budget 2013 contient une somme de Fr.110'000.- prévu pour l'entretien des forêts. Cette somme recouvre entre autre le coût des tâcherons que le nouveau tracteur remplacera dès l'acquisition effective du véhicule. Le conseiller attend que ce poste de coûts reflète, à l'avenir, cette nouvelle situation.

Il nous a également été fait remarquer que l'entier de volume de bois à couper n'a pas été effectué en 2012. La demande pour le bois de construction est basse alors que la demande pour le bois destiné à la production d'énergie (plaquettes) est forte. Par contre, les prix des qualités respectives vont dans le sens contraire. Ceci pèse évidemment sur les revenus des ventes du service.

Suite à une question concernant les durées des amortissements des véhicules communaux, il a été répondu que cette durée est généralement entre 15 et 20 ans dans le service. Elle dépend de la nature du véhicule. Le tracteur devrait rester en service pendant 20 ans.

La commission a également reçu l'assurance que tous les collaborateurs de l'équipe forestière ont les permis nécessaires pour manipuler et conduire ce nouveau tracteur.

### **Conclusion :**

La commission estime que l'achat du tracteur forestier est important pour l'activité au quotidien de l'équipe de forêt de la Commune de Nyon. Elle voit le tracteur utile à la minimalisation de la pénibilité du travail et l'amélioration de la sécurité de ses usagers. Le volume annuel d'abattage est important et certaines situations d'abattage nécessitent une intervention rapide et sûre. Avoir cette machine en propre permet à l'équipe d'avoir cette disponibilité et flexibilité. En final, le prix d'achat semble correct aux yeux des commissaires et la commission, dans son unanimité, recommande au Conseil communal d'accepter le préavis N° 90.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 90 concernant la demande d'un crédit de CHF 285'000.- pour l'achat d'un tracteur forestier,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'accorder un crédit de CHF 285'000.- TTC à la Municipalité pour financer l'achat d'un tracteur forestier ;
2. que ce montant sera porté au compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 15 ans.

### **La Commission :**

Mme Pieren Taïna et MM Bieler Eric, Delley Stéphane, Girard Pierre, Krasniqi Sadik, Hart Darren, Tracchia Franco, Tschuy Frédéric (président et rapporteur)